

Conditions d'utilisation DE TCHAP



VISIBILITÉ

Vos données de profil (prénom et nom, organisation, image de profil) sont visibles dans Tchap :

- par les utilisateurs Tchap effectuant une recherche dans le répertoire Tchap,
- par les autres participants des salons privés ou publics.

Vous pouvez désactiver cette visibilité depuis l'application (menu paramètres / inscrire mon compte sur liste rouge).

Les membres d'un salon auquel vous participez sont informés :

- quand vous rejoignez le groupe,
- quand vous avez lu un message, par un indicateur de lecture.



CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES ÉCHANGES

- Tous les échanges (hors salons publics) sont chiffrés de bout-en-bout, et la clé pour les déchiffrer n'est pas stockée sur le serveur. Même interceptés ou volés, ils seraient illisibles.
- Les fichiers sont analysés avant leur remise au(x) destinataire(s) pour vérifier l'absence de virus.

Votre téléphone et ceux de vos interlocuteurs sont exposés aux menaces informatiques. Si votre mission prévoit l'échange d'informations et de documents à un niveau élevé, vous devez utiliser des moyens de communications qualifiés sur des terminaux sécurisés mis à disposition par votre service informatique.

Tchap est un service de la
direction interministérielle du numérique (DINUM)

Avril 2020






TCHAP

LA MESSAGERIE INSTANTANÉE DE L'ÉTAT

Agents publics, vous avez besoin d'échanger facilement avec des collaborateurs et partenaires, à distance et parfois en mobilité ?

Désormais, utilisez **Tchap, la messagerie instantanée créée et pilotée par l'État**. Vous pourrez discuter par messages à deux et en groupe, et partager des fichiers.

LES AVANTAGES DE TCHAP

-  Un haut niveau de **sécurité** et de **confidentialité** des échanges privés
-  Un **annuaire** intégré des utilisateurs de l'application
-  Une utilisation simultanée sur **plusieurs appareils**

Vous pouvez **inviter par courriel** des correspondants internes ou externes à l'administration.

Commencer par...

-   Télécharger l'application mobile Tchap sur [Google Play Store](https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.tchap) depuis votre téléphone Android ou sur l'[AppStore](https://apps.apple.com/fr/app/tchap/id1442111111) depuis votre iPhone
- ou
- Utiliser l'application en ligne sur www.tchap.gouv.fr depuis votre ordinateur

Créer VOTRE COMPTE

Pour vous inscrire :

- Si vous êtes agent public, utilisez votre **adresse électronique professionnelle** et le mot de passe* de votre choix.
- Si vous n'êtes pas agent public et que vous avez reçu une invitation par courriel, créez votre compte « invité » avec comme identifiant cette adresse électronique.
- Validez votre compte grâce au lien reçu par courriel.

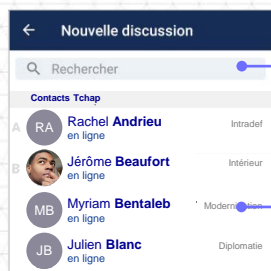
Rechercher UNE PERSONNE



Depuis la fonction **NOUVELLE DISCUSSION**

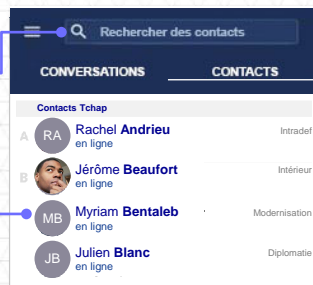
OU

Dans l'onglet **CONTACTS** de l'application mobile



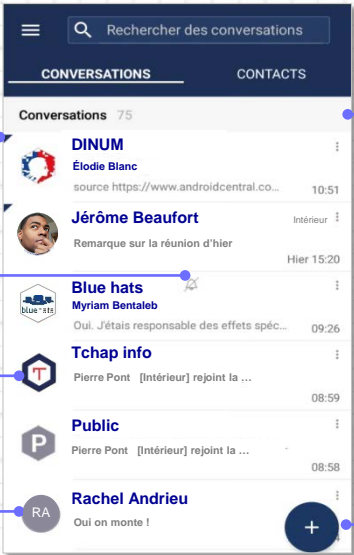
Rechercher une personne parmi l'ensemble des utilisateurs Tchap (uniquement les agents publics)

Retrouver vos contacts Tchap



Communiquer AVEC TCHAP

L'onglet Conversations regroupe l'ensemble de vos fils de discussion : discussions à deux ou en salon (en groupe), privé ou public.



GÉRER une conversation en cours :

- l'épingler (l'afficher en haut de liste)
- gérer les notifications
- mettre en sourdine
- la quitter

LANCER une nouvelle conversation (fonction non disponible pour les comptes invités) :

- Lancer une **nouvelle discussion** à deux
- Créer un **nouveau salon** (groupe de discussion)
- Accéder à un **salon public**

Conversation épinglée

Conversation en sourdine

Hexagone : salon (groupe de discussion)

Cercle : discussion (conversation à deux)

Pour aller plus loin

Consulter la foire aux questions sur www.tchap.gouv.fr/faq en particulier pour l'utilisation de Tchap depuis plusieurs terminaux, ou avant de réinitialiser votre mot de passe.

* Veillez à choisir un mot de passe qui ne puisse être ni deviné ni retrouvé facilement par un tiers. Évitez donc de le dériver d'informations personnelles (dates de naissance...) ou d'un mot de passe utilisé sur un autre système (SIM, session PC, Intranet...). Si vous soupçonnez qu'un tiers ou un dispositif de surveillance a observé votre mot de passe, changez-le dès que possible.